

Contrôle des factures

N°	Mentions Générales	facture auditée		
		OUI	NON	NA
1	Nom ou dénomination social de votre entreprise, forme juridique et montant du K social, numéro SIREN, mention du registre du commerce et des sociétés (RCS) et numéro individuel d'identification à la TVA			
2	Nom et adresse de votre client (avec numéro d'identification à la TVA si opération hors France mais en UE).			
3	Date de la facture			
4	Le numéro de la facture (si un bon de commande est existant, le numéro de bon de commande doit être indiqué)			
5	La désignation et la quantité (exprimée en unité de produits, poids, volume ou taux horaire) des produits ou des services.			
6	Le prix unitaire HT de chaque produit ou service, le taux de TVA applicable pour chacun d'eux, le détail de la TVA, le prix total HT et le montant total de TVA et le prix TTC			
7	Les réductions de prix (rabais, remises)			
8	la date d'échéance du paiement et le taux des pénalités exigible en cas de retard			
9	l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement due en cas de retard de paiement			

10	Les conditions d'escompte pouvant être applicable en cas de paiement anticipé			
11	Si adhérent CGA, mention indiquant que vous acceptez les règlements par chèque ou par CB			
N°	Mentions spécifiques	facture auditée		
		OUI	NON	NA
1	Si l'opération est exonérée de TVA, vous devez mentionner l'article du CGI qui le précise. Si vous en franchise de base de TVA, la mention "TVA non applicable article 293B du CGI " aucun montant ni taux de TVA ne doit dans ce cas apparaitre sur votre facture			
2	Si facture pour un client en UE et que le client est redevable de la TVA (autoliquide) les factures doivent comporter le numéro intracommunautaire de votre client avec la mention "autoliquidation"			